

Cour canadienne de l'impôt



Tax Court of Canada

AVIS AU PUBLIC ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

Les modifications suivantes sont proposées aux articles 147(3.1), (3.2) et (3.3) relatives aux offres de transaction et sont décrites dans la [Directive sur la procédure](#) No 18 publiée avec le présent avis. La Directive sur la procédure No 18 entrera en vigueur le 31 janvier 2011.

Daté ce 20^e jour de janvier 2011.

Gerald J. Rip
Juge en chef